

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 29 juin 2020**

L'an deux mil vingt et le lundi 29 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saily-Achâtel était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLAS, Maire.

### Etaient présents :

Stéphane NICOLAS, Maryse DESARCE, Xavier MARI, Frédérick COLSON, Jean-François NICOLAS, Sandrine DOYEN, Elodie MOLET, Serge ROUPRICH.

Excusés : Christian GOSSMANN, Cécile PIAZZA, Marcel MATHIS.

Secrétaire de séance : Elodie MOLET.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mai 2020 a été approuvé sans observations et signé par les membres présents.

### **1°) Taux d'imposition 2020.**

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour 2020, et de voter les taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 10,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,22 %

### **2°) Budget primitif 2020.**

Après étude préalable effectuée par la commission « Finances » des prévisions budgétaires, le budget primitif 2020 a été voté à l'unanimité comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 393 666,56 €.
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 401 399,97 €.

### **3°) Désignation des membres de la CCID.**

Dans le cadre des membres qui siégeront à la Commission Communale des Impôts Directs, ont été proposées, à l'unanimité par le conseil municipal, les 24 personnes suivantes :

MM. et Mmes : Virginie Koscher, Olivier Auchet, Alain Herbiet, Bertrand Simonin, J. Paul Arnould, J. Louis Nicolas, Fanny Mennesson, Christophe Guerbert, André Lemoine, Floriane Mangeol, Kevin Coudert, Marine Potier, Luc Chrétien, Didier Molet, Sandrine Doyen, Maryse Desarce, Frédérick Colson, Cécile Piazza, J. François Nicolas, Elodie Molet, Christian Gossmann, Serge Rouprich, Marcel Mathis, Xavier Mari.

### **4°) Subvention accordée au CCLI.**

Après en avoir délibéré, suite à la demande présentée par la Présidente du CCLI de Solgne et Environs, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, accordent une subvention de 150 € au profit du CCLI.

### **5°) Suppression-création de poste.**

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu du départ de la secrétaire de mairie, faisant valoir ses droits à la retraite, il convient de procéder à son remplacement.

A cet effet, le maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste de Secrétaire de Mairie TNC à 9 h/hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

La création d'un emploi de secrétaire à temps non complet, soit 11 h/hebdomadaire pour effectuer au sein de la mairie les tâches administratives, gestion du personnel, gestion financière et préparation budgétaire, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 .

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe sur un espace indiciaire allant du 1<sup>er</sup> au 9<sup>ème</sup> échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Divers.**

- Le maire commente sur écran, le document intitulé « valorisation financière et fiscale de la commune », édité par le receveur municipal, faisant apparaître les ratios et opérations financières tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Compte rendu par Sandrine Doyen de la dernière réunion ayant pour objet la mise en place du futur conseil municipal des Enfants. Flavi Mari et Tom Colson-Amadiou ont présenté de façon claire et détaillée aux familles et aux enfants les différentes actions qui ont été menées lors du dernier mandat par le CM des Enfants. Ils sont remerciés ici pour la qualité de leur exposé. Par ailleurs, la prochaine réunion aura lieu avec les parents et enfants intéressés par la mise en place du prochain CM des Enfants.
- Assainissement : la fin des travaux est proche et les travaux de réfection des trottoirs vont commencer.
- La journée « brillance » concernant les divers petits travaux d'entretien sur la commune aura lieu le samedi 4 juillet, avec la participation des conseillers municipaux et des personnes volontaires.
- Xavier Mari précise que les cheminées situées sur le toit de la mairie, n'ayant pas d'utilité et dans lesquelles ont été trouvés des essaims d'abeilles ont été définitivement retirées par l'entreprise CBI Toitures.

Le Maire,  
Stéphane NICOLAS